

Bulletin municipal



Après avoir vu les cartes anciennes nous Allons parler de châteaux :

Nous commencerons par le château « des Aiguilles »

Probablement construit au XIV^{ème} Siècle ce fortin est érigé en fief au XVI^{ème} siècle.

Ce château est situé 1 impasse du Béal et peu visible du domaine public.

Alain de Thermes, garde du sceau royal y résidait en 1518. Selon la tradition, Richelieu aurait séjourné au château pendant la démolition de la puissante forteresse d'Usson. Il a conservé un aspect féodal. Le bâtiment principal est flanqué de trois tours autrefois couvertes en « poivrières » de forme sans doute très aiguë.

Couthon fit abattre les « aiguilles » pendant la révolution au même titre que « tous les tourelles, clochers, donjons... de la province offensant la vue des hommes libres et contraire à l'égalité.

Vous pouvez retrouver un petit historique du château la liste des anciens propriétaires connus sur. Le site : <http://www.chateau-des-aiguilles.fr/index.php/historique.html>

En 2011 le château est acquis par Sophie et Eric, qui souhaitent poursuivre l'entretien, la restauration de certaines parties Et pour partager le charme et la tranquillité de cette demeure ils ont ouvert des chambres d'hôtes.



Le mot du maire.

Notre conseil municipal avait espéré ouvrir la nouvelle Ecole primaire publique à la rentrée scolaire 2012. L'échéance approchant rapidement maintenant, il semble peu probable que nous puissions atteindre cet objectif. Je pense que la prise de possession des locaux par les enfants et les enseignantes aura lieu début novembre.

D'autres travaux sont également en cours sur la commune. Le réseau d'assainissement a été étendu route de Varenne sur Usson et la station d'épuration de « La Malotière » subit une réfection lourde. Nous avons programmé des travaux de voirie à la Malotière et route des Petits Communaux qui seront certainement réalisés à l'automne 2012.



Je voudrais en ce début de vacances d'été sensibiliser certains d'entre vous sur deux sujets importants :

- ✓ Le premier concerne les parcelles agricoles qui entourent notre village. Il m'a été signalé que quelques pratiquants circulent en moto ou quad dans des parcelles semées, sans l'autorisation des agriculteurs qui cultivent ces lieux. Certaines dégradations peuvent entraîner des pertes importantes de rendement et bien sûr des baisses de revenus pour les céréaliers qui en vivent. Je souhaite que les personnes concernées en prennent conscience et pratiquent leur passion sur les chemins communaux ou des parcelles où ils auront reçu une autorisation.
- ✓ Le deuxième est une alerte sur la vitesse des véhicules qui circulent dans le centre bourg. Je rappelle à chacun que la vitesse du véhicule doit être adaptée aux circonstances et qu'un grand nombre de rues du village sont des priorités à droite. Attention aux collisions avec une vitesse excessive !

Après ces quelques recommandations le conseil municipal et moi-même vous souhaitent à tous de bonnes vacances d'été

M. Jean-Louis PASSELAIGUE

*B
o
n
n
e
s*



*V
a
c
a
n
c
e
s*

Information et Principales délibérations.

Séance Du 12/12/2011

Objet: Contrat unique d'insertion CAE

Après délibération, le conseil municipal donne son accord concernant l'embauche au 2 janvier 2012 d'un CUI-CAE pour 6 mois à raison de 20 heures par semaine le taux de prise en charge serait de 90%. Cette personne aura en charge l'agence postale communale et le soutien administratif du secrétariat de la mairie

Séance Du 23/01/2012

Objet : Dotation d'équipement des territoires ruraux - programme 2012

Le Conseil municipal, accepte le projet de monsieur le Maire Qui souhaite équiper les deux classes de la nouvelle école en mobilier scolaire ainsi que la salle du conseil qui devra être en mesure d'accueillir 15 conseiller après les prochaines élections municipales

Objet: Adhésions à L'EPF-SMAF

Les communes de :

COSTAROS, département de la Haute Loire ; SAINT MARCEL EN MARCILLAT, département de l'Allier, par délibération en date du 13 juillet 2011 .

La communauté d'agglomération DU PUY EN VELAY, département de la Haute Loire, composée des communes de : Aiguilhe, Arzac-en-Velay, Bains, Blavozy, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Chaspinhac, Chaspuzac, Coubon, Cussac-sur Loire, Espaly-Saint-Marcel, Le Brignon, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Le Bernet, Loudes, Polignac, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Germain-Laprade, Saint Jean de Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac-l'Eglise, Solognac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy, Vazeilles-Limandre, Vergezac, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 12 octobre et 8 décembre 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux adhésions précitées.

Objet: Tarif assainissement 2012

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2012, pour mémoire il rappelle les tarifs 2011 : Terme fixe 50€ et prix au m3 : 0,43€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2012 à 50 € pour le terme fixe et 0,47€ pour le prix au m3.

Objet: Participation financière à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du Puy de Dôme

Après délibération le conseil, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 69,55 euros pour l'année 2012 à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du Puy de Dôme et demande à ce que les crédits soient inscrits au budget 2012.

Séance Du 27/02/2012

Objet: Modification N°1 du plan local d'urbanisme

Des démarches ont été effectuées en relation avec la Direction départementale des territoires et, du CAUE (Conseil Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de modifier le plan local d'urbanisme. Certains conseillers ont participé à ces réunions de travail. La procédure suit son cours, Monsieur le Maire s'apprête à lancer l'enquête publique et de demande la confirmation au conseil de son souhait de modifier le plan local d'urbanisme.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, souhaite lancer la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Objet: Travaux d'assainissement - programme 2011

- Route de Varennes : extension du réseau d'eaux usées
- Village de la Malotière : station d'épuration - réhabilitation de la membrane d'étanchéité

- Consultation du 15 novembre 2011

- Ouverture des Offres du 12 janvier 2012

La Commission d'ouverture des plis, s'est tenue dans les locaux du SIVOM de la Région d'Issoire, le 12 janvier 2012

Au vu des résultats, la Commission a attribué le marché à l'entreprise Roux, pour un montant de 31698,89 € HT soit 37911,87€ TTC

Objet: Echange de parcelles à la Pradette

Lors de la vente de la maison située à la Pradette des incohérences au niveau de parcelles jouxtant la maison sont apparues.

Afin de tout rectifier Monsieur le Maire propose d'échanger la parcelle A1151 contre la parcelle A1154 avec Monsieur Paul Laroche, les parcelles étant évaluées à 50€ chacune.

Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité de procéder à l'échange des parcelles A 1151 et A 1154 avec Monsieur Paul Laroche, et donne donc pouvoir à Monsieur le Maire pour régler les démarches administratives de cet échange.

Objet: Modification des statuts du SIVOS région Issoire

Le SIVOS région Issoire dans le cadre de sa mission d'accompagnement de ses usagers propose un service d'aide à domicile, un service de soins infirmiers à domicile, un service de portage de repas à domicile, un service de petit bricolage et jardinage, un service de visites à domicile par un réseau encadré de bénévoles.

Le SIVOS souhaite élargir son pôle de soutien à domicile au cours du 1er trimestre 2012, sur un service "handi-sitting" (voir bulletin municipal de janvier 2012) de garde temporaire à domicile de personnes handicapées, pour relayer les aidants durant une période. Cet ajout de compétence obligatoire nécessite donc une modification des statuts du SIVOS de la Région Issoire.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter la modification des statuts du SIVOS de la Région Issoire.

Objet: Remplacement adjoint administratif

Mme Nadine COLLANGE va être absente pendant minimum un mois pour des problèmes de santé. Monsieur le Maire propose de recruter une personne pour le remplacement de Mme Nadine COLLANGE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le recrutement d'une personne pour le remplacement de Mme Nadine COLLANGE.

Séance du 02/04/2012

Objet: Taux d'imposition 2012

Monsieur le Maire indique au Conseil les montants des taux de taxes directes :

- ✓ Taxe d'habitation : 10,89%
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 14,42%
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 64,10%

Monsieur le Maire propose d'augmenter uniquement la taxe foncière sur le bâti de 1%.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'augmenter uniquement le taux de taxe foncière sur le bâti et fixe pour l'année 2012 les taux suivant :

- ✓ Taxe d'habitation : 10,89%
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 14,71%
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 64,10%

Objet: Modification des statuts de la communauté de communes du pays de SAUXILLANGES.0

Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du pays de Sauxillanges modifiés en séance du 1er février 2012 intègrent une nouvelle compétence à savoir l'intégration du contrat de rivière. Le conseil valide ces nouvelles compétences :

Protection et mise en valeur de l'environnement

Aménagement, restauration et entretien des cours d'eau (l'Eau Mère, l'Ailloux, le Ruisseau des Parcelles et leurs affluents) dans le cadre des contrats territoriaux de rivière.

Objet: Convention d'assistance technique pour facturation et encaissement du service assainissement.

La convention d'assistance technique pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement avec la Lyonnaise des eaux arrive à échéance.

La Lyonnaise des Eaux propose une nouvelle convention d'assistance technique pour une durée de 7 ans, la rémunération est de 3,31€ par facture au 1er janvier 2012, un indice s'appliquera chaque 1er janvier de l'année de facturation.

Le Conseil Municipal, décide d'accepter la convention d'assistance technique pour la facturation et l'encaissement du service assainissement avec la Lyonnaise des Eaux.

Objet: augmentation du temps de travail d'un adjoint technique.

Monsieur le Maire indique qu'il envisage d'augmenter le temps de travail de M. Michel **BOURGEOIS**, adjoint technique de 2ème classe en passant de 17h50 par semaine à 20h50 par semaine. M. Michel **BOURGEOIS** a accepté cette proposition, et Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'augmentation du temps de travail de 17h50 à 20h50 par semaine pour M. Michel **BOURGEOIS**
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet: Approbation compte de gestion " budget principal de la commune "

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice n-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Budget communal 2012

Section fonctionnement :

| <u>Dépenses</u> | | | <u>Recettes</u> | | |
|-----------------|--|----------------|-----------------|---|-----------------|
| Chapitre | | Montant | Chapitre | | Montant |
| 011 | Charges à caractère général | 72 275€ | 013 | Atténuation des de charges | 9 200€ |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilé | 76 400€ | 70 | Produits des services du domaine et ventes diverses | 12 600€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 65 585€ | 73 | Impôts et taxes | 163 737€ |
| 66 | Charges financières | 29 300€ | 74 | Dotations subventions et participations | 91 580€ |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 57 342€ | 75 | Autres produits de gestion courante | 26 000€ |
| 042 | Opération d'ordre | 2 215€ | | | |
| | Total | 303117€ | | Total | 303 117€ |

Section investissement.

Dépenses

| Intitulé | Montant | Reste à réaliser |
|-----------------------------|----------|------------------|
| Achat logiciel | 2 023€ | |
| Ancienne poste | 20 000€ | 10 100€ |
| Aménagement école | 20 000€ | 600 300€ |
| Outillage divers | | 1 500€ |
| Eclairage école | 2 300€ | |
| Mobilier école | 9 900€ | |
| Voirie la Malotière | 105 000€ | |
| Balayeuse | 6 500€ | |
| Emprunt | 36 622 | |
| Immobilisations financières | 2 352 | |

Section investissement

Recettes

| Chapitre | Montant | |
|--|--------------------|--|
| 010 Dotations fond divers et réserves | 109 165€ | |
| 024 Produits des cessions | 120 500€ | |
| 021 Virement de la section fonctionnement | 57 342€ | |
| 040 Opérations d'ordre | 2 215€ | |
| Opération rue du pont/place de la chapelle | 2 165€ RaR +1 526€ | |
| Ecole Subvention | 308 928€ | |
| Ecole Emprunt | 135 701€ | |
| subvention Mobilier école | 2 465€ | |
| Subvention voirie la Malotière | 28 700 | |



La canicule

Le préfet du Puy-de-Dôme attire l'attention de notre commune sur notre rôle de prévention contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

A cet effet, un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées, d'une santé fragile et les personnes handicapées isolées à domicile a été créé il y a plusieurs années.

Vous pouvez, si vous le souhaitez faire une demande d'inscription en mairie.

En cas de déclenchement d'un certain niveau d'alerte nous pouvons communiquer aux services opérationnels de proximité les données relatives à votre situation.

Cette inscription n'est pas obligatoire, elle est gratuite et dépend exclusivement de votre volonté, afin de vous protéger d'un risque canicule potentiel.

Notre préposée de la poste nous quitte.

Mme Nadine **COLLANGE** Préposée de la poste à l'agence postale de la commune depuis le 1 mars 2006 nous quitte pour rejoindre un poste à temps plein qui représente pour elle une évolution de carrière.

Beaucoup d'entre vous s'étaient habitués à sa compétence associée à une grande amabilité.

Elle sera remplacée par Mme Annick **WALTER**, qui a à cœur de vous satisfaire au mieux

Ne doutons pas qu'elle y parviendra.

Nous remercions Mme Nadine **COLLANGE** pour tous les services qu'elle a rendus à la commune, nous lui souhaitons réussite et un plein épanouissement dans son nouvel emploi.

Vacances d'été :

La secrétaire de mairie sera absente pour cause de vacances du 16 juillet au 13 août 2012.

L'agence postale sera fermée du 20 juillet au 6 août 2012.

Des permanences seront assurées pour le fonctionnement courant de la mairie. Cependant une fermeture totale aura lieu du 31 juillet au 5 août 2012 inclus.

L'agence postale reprendra son activité normale le 6 août 2012 et le secrétariat de mairie sa pleine activité le 16 août 2012.

Le CI de l'eau mère.

Les pompiers du centre de L'eau Mère ont intégrés Leur nouvelle caserne en mai 2012.

Située dans la zone d'activités des Rivalets à l'entrée de Saint Rémy de Chagnat, elle est spacieuse et fonctionnelle.

Le Centre de Première Intervention de l'Eau Mère compte 15 Sapeurs-Pompiers volontaires.

| | |
|-----|--|
| ACH | Patrick DIDIER Chef de centre |
| ACH | Claude MOREL |
| CCH | Alain CUSSALGRAS |
| CCH | Jérôme DEYTIEUX |
| CCH | Geoffrey GENTES |
| CCH | Jean-Paul LOUBAT |
| CCH | Didier MOREL |
| CCH | Pasqual REDON |
| CCH | Jean-Christian VERNET |
| CCH | Christiane VERNET |
| CPL | Romain LOUBAT |
| 1CL | Joël SARRON |
| SAP | Stéphane DEYTIEUX |
| SAP | Guillaume BOURRAND |
| SAP | Julien MORALES |



Vestiaire



Bureau du chef

Profitons de ces pages pour remercier ces Pompiers volontaires qui veillent sur notre sécurité et qui viennent à notre secours lorsque nous en avons la besoin.

Merci aux Sapeurs bénévoles

Les Gardes Pompes

Peu de temps après leur installation Ils ont reçu la visite des Gardes Pompes association qui a pour but la sauvegarde du patrimoine des sapeurs-pompiers.

Chaque année elle organise « des tours de gardes » pour présenter quelques exemplaires Notamment des véhicules.

Ils ont apportés un brin de nostalgie dans le cœur des anciens. Et peut-être créé des vocations chez les plus jeunes.

Après une heure passée dans la bonne humeur, une dernière photo de famille pour se dire au revoir.

La caserne



Le garage



FPT DROUVILLE CITROEN T46 HLZ - 1965



BERLIET

4 x 4 RENAULT



Nouvelle vocation ?



La dernière photo de famille

Etat civil

Naissances :

- 
- 👶 **Camille Eric** né le 29 Février 2012. Fils de M. Joël **SARRON** et de Mme Virginie **GERMAIN**
 - 👶 **Maude** née le 13 avril 2012. Fille M. Sébastien **FAIDIT** et de Mme Delphine **COUSIN**.
 - 👶 **Alice Marie Denise** née le 1 juillet 2012 Fille de M. Vivian **SOUPEL** et de Mme Maire-Laure **ABRIAL**

La Municipalité félicite les heureux parents.

Mariages :



Mme Blandine **FERRAND** et de M. Vincent **MENDES** le 19 Mai 2012
à Saint Amant Tallende



Mme Johana **ECHAUBARD** et M. Anthony **VALLEIX** le 30 juin 2012
à Saint-Rémy-de-Chagnat

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux époux.

Nouveaux arrivants :



M. Gauthier **TAUVERON** et Mme Phèdre **BLANCHARD** 4 place de l'église.



M. Romuald **CARRE** et Mme Amélie **VIALATTE** 2 place de la mairie



M Kévin **BATARD** et Mme Solène **MENOT** Rue des vigneron

Non résidants dans la commune mais participants à la vie de Saint-Rémy-de-Chagnat



M. et Mme Damien **Golliard**, Boulangerie de la place.



M. **Wasch** Gérard, Bar : LE JOSEY WALES BAR-PLANCHA

La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Décès



Mme Rose Maria **DEVOL** née **BONINI** le 08 Février 2012



Mme Yvonne Nicole Marie **ROUBILLE** née **MALON** le 18 mars/2012



M. Alexandre **BOURGEOIS**, le 9 juin 2012.

La municipalité présente toutes ses condoléances aux familles

Le coin des associations

Club Rencontre et Gaieté.

Calendrier des manifestations du deuxième semestre 2012

| | |
|-----------------------|-----------------|
| Samedi 14 juillet | Repas- Bal |
| Samedi 18 Août | Expo - vente |
| Dimanche 19 Août | Expo - vente |
| Dimanche 19 Août | Vide greniers |
| Dimanche 16 septembre | Thé dansant |
| Dimanche 11 novembre | Bal des marrons |



Les animations du Club Rencontre et Gaieté sont gratuites pour les habitants de la commune.

Club Sportif.

Séances de Gymnastique le mercredi de 20 h 30 à 21h 30 à la salle polyvalente



Contact Mme Dominique **FIorentino** tél. 04 73 71 06 82.



Danses de tous pays

Créée il y a plus de 20 ans L'association compte environ quarante adhérents toujours prêts à danser dans la bonne humeur.

Nous nous retrouvons tous les lundis, d'octobre à fin juin de 20h à 21h30.

Notre répertoire de danse est varié. Il s'agit de danses collectives, traditionnelles, originaires du monde entier : USA, Israël, pays de l'est, Grèce...

Tout au long de l'année ces soirées sont ponctuées de moments un peu plus festifs : buffet pour Noël, galette des rois, de crêpes, soirée dansante au restaurant, repas de fin d'année...

Nous accueillons avec plaisir toutes les personnes intéressées.

Présidente : Mme Henriette **MARCHAND** chateau.de.pasredon@orange.fr

Vice –Présidente : Mme Colette **GABAS** collsabag@free.fr

Secrétaire : Mme MarieJo **RENZI** mjt263@aol.com

Divers.

Nous souhaitons publier des informations diverses concernant la vie pratique et les actions des associations de Saint Rémy de Chagnat. Si vous êtes le président ou la présidente d'une association n'hésitez pas à nous communiquer l'agenda de vos manifestations.

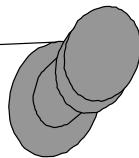
Toutes les idées et toutes les informations et suggestions seront les bienvenues et examinées

Vous pouvez les transmettre à la mairie ou à :

Mme Brigitte **CHARRAS**, 5 place de l'église

M. Gérard **LAFONTAINE**, 8 rue des moulins Mail : g-lafontaine@orange.fr

Mémento:



Mairie ::

- **Horaires :** Lundi : 13 h 30 à 18 h 30 Tél : 04 73 71 00 09:
 Mardi : 13 h 30 à 18 h 00 Fax : 04 73 71 98 11
 Jeudi : 09 h 00 à 12 h 00
 Mail : mairie.stremydechargnat@wanadoo.fr
- **Permanence de Monsieur le maire :**
 Lundi après-midi.
 Samedi matin sur rendez-vous

Agence postale communale :

- **Horaires :** Lundi : 13 h 30 à 18 h 30
 Mardi : 08 h 30 à 12 h 30
 Jeudi : 08 h 30 à 13h30
 Vendredi : 13 h 30 à 16 h 30

Mairie de Sauxillanges

- **Communauté de communes du pays de Sauxillanges:** 04 73 96 37 52
- **Services de portage des repas à domicile :** 04 73 96 37 62

Services divers :

- **ADMR Sauxillanges Association du service à domicile et à la personne** 04 73 96 87 96
- **CLIC Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique :** 04 73 89 67 38
(Issoire)
- **SSIAD Service de Soins Infirmier à Domicile** 04 73 89 71 31
- **SIVOS Service d'aide-ménagère à domicile** 04 73 89 71 32
- **Trésor Public d'Issoire** 04 73 89 15 78
- **Déchetterie Sauxillanges** 04 73 96 88 92
- **Horaires :**
 Lundi 14 h 00 à 18 h00
 Mardi à vendredi 10 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 18 h 00
 Samedi 09 h 00 à 12 h 00 – 14 h00 à 18 h 00

Santé Sécurité

- **Gendarmerie de Sauxillanges :** 04 96 81 55
- **SAMU :** 15
- **POMPIERS** 18
- **URGENCES (à partir d'un portable)** 112

R.P.I.. Saint Rémy de Chagnat/Saint Jean en Val

- **Ecole de Saint Rémy :** 04 73 71 08 46
- **Ecole de Saint Jean :** 04 73 96 82 93